

4.2 PLAN DE ZONAGE


ARRÊTÉ LE : 14 JUIN 2016

ENQUÊTE PUBLIQUE :
DU 21 SEPTEMBRE 2016
AU 20 OCTOBRE 2016

APPROUVÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2016



- Prescriptions**
- Secteur situé à moins de 500 mètres des points d'accès aux transports en commun (art. L. 151-32 CU)
 - Secteur de plan masse et d'OAP
 - Secteur d'OAP
 - Secteur de mixité sociale (art. L. 151-15 CU)



Limite des zones

- Zone UA Zone de centralité
- Secteur UAa . Secteur patrimonial du centre ancien
- Secteur UAb . Secteur de projet du quartier de la gare
- Zone UB Zone de faubourg en continuité du centre-ville
- Secteur UBa . Secteur de transition le long du boulevard Henri Barbusse
- Secteur UBB . Secteur de projet (petits collectifs)
- Zone UC Zone de grands ensembles
- Zone UD Zone pavillonnaire à caractère patrimonial
- Secteur UDa . Secteur pavillonnaire peu dense à caractère patrimonial
- Zone UH Zone pavillonnaire
- Secteur UHa . Secteur pavillonnaire peu dense
- Secteur UHb . Secteur de projet (pavillonnaire dense et logements intermédiaires)
- Zone UG Zone à vocation dominante d'activités artisanales
- Zone UI Zone à vocation dominante d'activités industrielles
- Zone UL Zone dédiée aux équipements publics
- Zone UX Zone dédiée à la Marine nationale

Prescriptions

- Linéaire commercial protégé (art. L. 151-16 CU)
- Bâtiment patrimonial protégé (art. L. 151-19 CU)
- Arbre remarquable protégé (art. L. 151-23 CU)
- Coeur d'îlot paysagé protégé (art. L. 151-23 CU)
- Emplacement réservé pour infrastructures et équipements (art. L. 151-41 CU)
- Emplacement réservé pour logement social (art. L. 151-41 CU)

Listes des emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

Emplacements réservés pour équipements publics

N°	Destination	Bénéficiaire	Localisation	Références cadastrales	Superficie
A	Amélioration du réseau ferré	SNCF Réseau	Rue de la Baronne	Non cadastré (domaine public communal)	839 m²
B	Aménagement d'un accès au parc Victorien Chausse	Commune	Rue de Jemmapes	AC666 et AC667	619 m²
C	Création de voirie	Commune	Rue Gabriel Péri	Pour partie, AO496 et AO1105	170 m²
D	Équipement petite enfance, scolaire, socioculturel	Commune	Boulevard Jean Jaurès	AM135 et, pour partie, AM133 et AM134	1712 m²
E	Création d'un parc de stationnement automobile	Commune	Rue Robespierre	Pour partie, AR535	1138 m²
F	Élargissement de voirie	Commune	Rue Jean Bart	Pour partie, AM313 et AM315	9 m²
G	Élargissement de voirie	Commune	Rue Gabriel Péri	Pour partie, AO496 et AO1105	20 m²
H	Aménagement d'un parc de stationnement	Commune	Boulevard Henri Barbusse	AO322	922 m²

Emplacements réservés pour logements sociaux

N°	Proportion de logements sociaux	Bénéficiaire	Localisation	Références cadastrales	Superficie
1	100 %	Commune	Rue de Vaucanson	AV5, AV6, AV7 et AV443	2 151 m²
2	100 %	Commune	Avenue Jean-Jacques Rousseau	AS357	2 593 m²
3	100 %	Commune	7 et 7bis rue Faidherbe	AE91 et AE306	1 779 m²
4	Programme mixte comportant au moins 120 logements sociaux dans une résidence sociale mixte	Commune	Place André Malraux	Pour partie, AR535	1 636 m²